

11. Graine de lin

Classes et variétés	11-3
Lin	11-3
Détermination du taux d'impuretés	11-4
Définitions	11-4
Impuretés non déclarées	11-4
Procédure normale de nettoyage	11-4
Composition des impuretés	11-5
Nettoyage pour améliorer le grade	11-6
Analyse facultative.....	11-7
Classement	11-8
Définitions importantes	11-8
Poids net de l'échantillon	11-8
Substances dangereuses dans les échantillons	11-8
Règles d'arrondissement	11-8
Échantillon traité	11-8
Variétés non enregistrées	11-8
Portion représentative aux fins de classement.....	11-9
Facteurs de classement	11-10
Autres classes de lin (OCL)	11-10
Boulettes de terre (EP)	11-10
Boulettes de terre molles (SEP)	11-10
Dommages (DMG).....	11-11
Ergot (ERG)	11-11
Excrétions (EXCR)	11-11
Grain contaminé	11-11
Graines brûlées (FBNT).....	11-12
Graines cassées (BKN)	11-12
Graines échauffées (HTD)	11-12
Graines inséparables (INSEPSDS)	11-13
Granulés d'engrais (FERT PLTS).....	11-13
Odeur (ODOR)	11-13
Pierres (STNS).....	11-14
Poids spécifique (TWT)	11-15
Sclérotiniose (SCL)	11-15
Semence traitée et autres produits chimiques	11-16
Substances étrangères	11-16
Tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation ..	11-17
Graine de lin, Ouest canadien (OC), norme de qualité	11-17
Graine de lin, Ouest canadien (OC), dommages	11-17
Graine de lin, Ouest canadien (OC), matières étrangères comprises dans les impuretés	11-18
Graine de lin, Est canadien (EC), norme de qualité	11-18
Graine de lin, Est canadien (EC), dommages	11-19
Graine de lin, Est canadien (EC), matières étrangères comprises dans les impuretés	11-19

Exportations	11-20
Commercialement propre (CCLN).....	11-20
Non commercialement propre (NCC).....	11-20
Détermination des impuretés.....	11-21
Composition des impuretés.....	11-21
Classement.....	11-21

Classes et variétés

Lin

Le lin brun se rapporte aux variétés qui ont des téguments bruns.

Le lin jaune se rapporte aux variétés qui ont des téguments jaunes.

Détermination du taux d'impuretés

Définitions

Le taux d'impuretés est déterminé et déclaré au 0,1 % près.

Les impuretés sont définies dans la *Loi sur les grains du Canada* comme « matières qui, dans un lot de grains, ne correspondent pas à une norme de qualité fixée sous le régime de la présente loi pour un grade donné de ces grains, qui peuvent être extraites du lot, et qui doivent l'être, pour que celui-ci soit placé dans le grade en question ». Les impuretés sont extraites en suivant la procédure de nettoyage décrite dans la présente section du guide.

À l'arrivage, l'échantillon est désigné comme un échantillon non nettoyé ou sale. Son poids est le **poids brut** de l'échantillon. Le taux d'impuretés est calculé sur le poids brut de l'échantillon.

Les impuretés sont déterminées en deux étapes.

1. Suivez la *Procédure normale de nettoyage* pour déterminer les impuretés à l'aide du tarare Carter.
2. Suivez la procédure de *Nettoyage pour améliorer le grade*. Ce nettoyage peut être fait à n'importe quel moment après que l'évaluation de la propreté a été faite.

Impuretés non déclarées

▲ **Important** : Les impuretés ne sont pas déclarées dans les cas suivants :

- *Lin, Échantillon OC/EC - Graines brûlées;*
- *Lin, Échantillon OC/EC - Graines récupérées;*
- *Lin, Échantillon - Graines condamnées;*
- échantillons non officiels déclarés comme étant traités.

Procédure normale de nettoyage

▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de substances dangereuses.

1. Réglez le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation	n° 4
Commande pneumatique	n° 3
Crible	n° 000
Tamis supérieur	plateau vide
Tamis du centre	aucun
Tamis inférieur	aucun
Nettoyeur du tamis	arrêt

2. Vous aurez également besoin du tamis à main à trous ronds n° 4,5 et d'un tamis métallique, selon la taille du lin et la nature des matières à extraire.

Tamis à trous ronds	Tamis métalliques
n° 4,5	n° 4 x 14 n° 3 x 16

3. À l'aide d'un diviseur de type Boerner, divisez l'échantillon non nettoyé pour obtenir une portion représentative.
- Les échantillons officiels devraient peser au moins 1 kg.
 - Les échantillons non officiels devraient peser au moins 1 kg.
4. Pour le tamisage manuel, utilisez environ 250 g par tamisage.
1. Passez chaque portion au tamis métallique approprié jusqu'à ce que vous atteigniez l'extraction maximale.
 2. Passez chaque portion au tamis à trous ronds n° 4,5 jusqu'à ce que vous atteigniez l'extraction maximale.
5. Combinez les portions de 250 g séparées.
6. Mettez le tarare Carter en marche.
7. Versez l'échantillon d'analyse intégral dans la trémie.
8. Dès que l'échantillon est passé au tarare Carter, arrêtez l'appareil.
9. Actionnez légèrement la tige de verrouillage du bac d'aspiration pour dégager les matières retenues par le filtre à air.
10. À l'aide d'un diviseur de type Boerner, obtenez un échantillon d'au moins 20 g de l'échantillon d'analyse propre.
11. En utilisant la portion de 20 g, déterminez le pourcentage en poids des matières inséparables.
12. Déterminez les impuretés en consultant la *Composition des impuretés*.

Composition des impuretés

Les impuretés comprennent :

- les matières retenues par le tamis métallique;
- les matières qui passent au tamis à trous ronds n° 4,5;
- les matières extraites par aspiration;
- les matières qui passent au-dessus du crible n° 000;
- les boulettes de terre molles triées à la main de l'échantillon nettoyé;
- les matières inséparables jusqu'aux tolérances de grade établies triées à la main de l'échantillon nettoyé;
- les matières extraites par *Nettoyage pour améliorer le grade*.

Échantillons prélevés aux silos primaires, commercialement propres

Les échantillons de grain en partance d'un silo primaire sont considérés comme étant commercialement propres lorsque le taux net d'impuretés ne dépasse pas 2,5 % du poids de l'échantillon. Il est possible de déduire jusqu'à 0,5 % du poids brut des impuretés pour les graines de lin cassées et raisonnablement saines dans le cas d'échantillons de grain en partance d'un silo primaire commercialement propres. Aucune déduction n'est possible dans le cas des livraisons par les producteurs ou des échantillons soumis.

Échantillons prélevés aux silos primaires, non commercialement propres

Dans le cas d'échantillons de grain en partance d'un silo primaire non commercialement propres, aucune tolérance ne s'applique aux graines de lin cassées et raisonnablement saines.

Grades d'échantillon

Dans les grades d'échantillon, le mélange inséparable n'est pas ajouté aux impuretés. Dans les cas où les matières inséparables dépassent l'échantillon en poids de 2,0 %, le mélange devient la raison d'attribuer le grade d'échantillon et est consigné dans l'espace réservé aux Remarques.

Rejeté en raison de pierres

Dans les échantillons auxquels on a attribué le grade *Rejeté (grade de base) - Pierres*, les impuretés comprennent les matières inséparables triées à la main de l'échantillon nettoyé, jusqu'à la tolérance du grade.

Nettoyage pour améliorer le grade

Si le grade d'un échantillon peut être amélioré en le nettoyant davantage, nettoyez-le et ajoutez les matières supplémentaires aux impuretés. Le nettoyage pour améliorer le grade peut être fait à n'importe quel moment après que l'évaluation de la propreté a été faite, y compris lors de l'exportation.

1. Après que l'évaluation de la propreté a été faite, examinez les matières à extraire et choisissez votre équipement en fonction des matières que vous voulez extraire. Voir la liste d'équipement au tableau *Nettoyage pour améliorer le grade—lin*.
2. Passez les matières au tarare Carter ou tamisez-les à la main, selon les matières en question.
 - ▲ **Important** : Lorsque vous utilisez un tamis manuel, déplacez le tamis de gauche à droite 30 fois, utilisant un mouvement de tamisage. Une fois constitue un mouvement complet du centre, vers un côté, vers l'autre côté, et de retour au centre. La distance totale de gauche à droite est d'environ 20 cm.
3. Pesez les impuretés supplémentaires et ajoutez-les aux impuretés initiales.

Nettoyage pour améliorer le grade—lin

Matières à extraire	Équipement	Incidence sur la composition des impuretés
Matières inséparables	Tamis à trous ronds n° 5	Les matières passant au tamis sont comprises dans les impuretés. On ne peut extraire plus de 5,0 % de lin sain pour chaque amélioration de grade obtenue.
Matières légères	Tarare Carter, en réglant la commande d'alimentation à la position n° 4 et la commande pneumatique à la position n° 4,5 Remarque : Les matières extraites par aspiration au début doivent être remises dans l'échantillon avant de procéder au nettoyage pour améliorer le grade.	Les matières extraites, y compris les graines endommagées, sont comprises dans les impuretés. On ne peut extraire plus de 5,0 % de lin sain de l'échantillon nettoyé pour chaque amélioration de grade obtenue.

Analyse facultative

Lorsqu'un expéditeur demande un nettoyage spécial d'une wagonnée de grain à un silo terminal et que le directeur du silo est d'accord, la CCG analyse les impuretés pour vérifier la présence d'autres grains. Le pourcentage et le grade des autres grains contenus dans les impuretés sont consignés.

Procédure

1. Analysez l'échantillon officiel.
2. Inscrivez les informations suivantes sur les documents d'inspection :
 - Le pourcentage en poids brut au 0,1 % près et le grade du lin.
 - Le pourcentage en poids brut au 0,1 % près et le grade des grains extraits des impuretés.
 - Le pourcentage des impuretés.

Par exemple,
95,0 % de lin Ouest Canadien n° 1;
4,0 % d'orge Ouest Canadien n° 1;
1,0 % d'impuretés.

Classement

Définitions importantes

Poids net de l'échantillon

Après le nettoyage et l'extraction des impuretés, l'échantillon est considéré comme l'échantillon nettoyé. Son poids est le poids net de l'échantillon. Les pourcentages en poids aux fins de classement se rapportent aux pourcentages de l'échantillon nettoyé, ou le poids net.

Substances dangereuses dans les échantillons

Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de substances dangereuses. Aux termes de l'article 1 du *Règlement sur les grains du Canada*, les substances dangereuses constituent « tout pesticide, produit déshydratant ou inoculant ».

Règles d'arrondissement

Les règles d'arrondissement sont énoncées à l'annexe 3 du *Règlement sur les grains du Canada*. Lorsque des résultats d'inspection sont exprimés numériquement, ils devraient l'être avec la même précision décimale que la tolérance applicable figurant dans les tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation.

Échantillon traité

Échantillon de grain non officiel déclaré comme ayant été conditionné ou nettoyé pour satisfaire aux caractéristiques précisées par l'utilisateur final, et pour lequel le taux d'impuretés et/ou la propreté commerciale ne sont ni déterminés ni déclarés.

Variétés non enregistrées

Il est interdit, sauf autorisation de la Commission canadienne des grains, d'attribuer à un grain d'une variété non enregistrée sous le régime de la *Loi sur les semences* un grade réglementaire supérieur au niveau le plus bas établi par règlement pour ce type de grain.

Portion représentative aux fins de classement

Tout le classement est fait sur des portions représentatives divisées à partir de l'échantillon nettoyé à l'aide d'un diviseur de type Boerner.

La *portion représentative optimum* est la taille de l'échantillon représentatif, entre le minimum et le maximum, utilisé pour obtenir le résultat le plus exact lors de l'évaluation d'un facteur objectif. Elle est déterminée en tenant compte de la tolérance et de la concentration du facteur objectif qui est évalué.

Portion représentative aux fins de classement du lin (en grammes)

Facteur de classement	Gamme des tailles des portions d'échantillon	
	Minimum	Maximum
Autres classes	15 g	50 g
Boulettes de terre molles	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Dommages (visuels)	10 g	50 g
Dommages (détectés à l'écrasement)	10 g	100 g
Ergot	500 g	échantillon d'analyse
Excréments	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Graines brûlées	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Graines cassées	25 g	100 g
Graines échauffées	10 g	100 g
Graines inséparables	5 g	50 g
Granulés d'engrais	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Odeur	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Pierres	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Sclérotinose	500 g	échantillon d'analyse
Semence traitée	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse

Facteurs de classement

Autres classes de lin (OCL)

- Dans le lin brun, les autres classes de lin se rapportent aux classes ayant des téguments jaunes.
- Dans le lin jaune, les autres classes de lin se rapportent aux classes ayant des téguments bruns.

Boulettes de terre (EP)

- Les boulettes de terre dures sont les boulettes qui ne s'effritent pas sous pression légère. Voir *Pierres*.
- Les boulettes de terre molles sont les boulettes qui s'effritent sous pression légère. Voir *Boulettes de terre molles*.

Boulettes de terre molles (SEP)

Les boulettes de terre molles sont

- les boulettes qui s'effritent en poussières fines sous pression légère exercée par un doigt seulement – si elles ne s'effritent pas, elles sont considérées comme des *Pierres*;
- toutes les matières non toxiques de consistance semblable.

Procédure

1. Retirez à la main les boulettes de terre molles d'une portion représentative de l'échantillon nettoyé.
2. Les boulettes de terre molles sont extraites comme impuretés. Voir *Composition des impuretés*.

Dommmages (DMG)

Les dommages comprennent :

- les graines qui sont échauffées, cassées, gelées, vertes, germées, ratatinées ou autrement endommagées;
 - les graines avec des téguments fendillés.
- ▲ **Important** : Les graines qui ne sont pas considérées endommagées sont :
- les graines auxquelles adhère n'importe quelle partie latérale de la membrane de capsule mais qui sont autrement saines;
 - les graines qui apparaissent galeuses ou cloquées mais sont autrement saines.

Procédure

1. Divisez l'échantillon à la portion représentative appropriée.
2. Retirez à la main les graines visiblement endommagées et les graines soupçonnées d'être endommagées de la portion représentative.
3. Déterminez le pourcentage en poids.
4. Coupez les graines soupçonnées d'être endommagées ou placez-les sur une bande de ruban masque et écrasez-les avec un rouleau à graines pour exposer les cotylédons. Convertissez le nombre de graines endommagées à un pourcentage pondéral en pesant un nombre égal de graines saines et en divisant le poids des graines saines par le poids de la portion représentative. Si vous détectez des graines échauffées ou une odeur d'échauffement, consultez la procédure d'évaluation des graines échauffées.
5. Additionnez les deux pourcentages de dommages pour déterminer le total des dommages.

Ergot (ERG)

L'ergot est la maladie des plantes qui produit des champignons allongés dont l'extérieur est de coloration noir violacé, l'intérieur, d'un blanc violacé à blanc nuancé, et la texture de la surface, relativement lisse.

Excrétions (EXCR)

Excréments de tous les animaux, y compris les mammifères, les oiseaux et les insectes.

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence d'excrétions.

Grain contaminé

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de grain contaminé.

Pour l'application de la *Loi sur les grains du Canada*, le grain est contaminé s'il contient une substance en quantité telle qu'il est :

- a) soit falsifié pour l'application de la *Loi sur les aliments et drogues*;
- b) soit contaminé au sens des règlements pris en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*.

Procédure

Si l'on soupçonne qu'un échantillon de grain est contaminé, il faut le soumettre à la Commission canadienne des grains. Le personnel du Laboratoire de recherches sur les grains déterminera si le grain est contaminé, en consultation avec l'inspecteur en chef des grains du Canada. Les échantillons jugés contaminés sont classés *Graine de lin, Échantillon condamné*.

Graines brûlées (FBNT)

Les graines carbonisées ou roussies par le feu sont considérées comme étant brûlées. L'odeur dégagée, les morceaux de bois carbonisés sont des exemples d'indices de ce facteur de classement. Les graines brûlées font un claquement lorsqu'elles sont écrasées.

Procédure

Les échantillons considérés comme étant brûlés sont classés *Lin, Échantillon OC/EC—Graines brûlées*.

Graines cassées (BKN)

Les graines cassées sont les morceaux de lin dont la grosseur est inférieure aux trois quarts d'une graine entière.

▲ Important :

- Les tolérances s'appliquant aux graines cassées du lin sont différentes.
- Les graines cassées sont comprises dans le *Total des dommages*.

Graines échauffées (HTD)

Les graines échauffées se rapportent aux graines ayant des cotylédons décolorés dont la couleur va d'un orange à brun foncé selon l'importance des dommages provoqués par l'échauffement. Les téguments des graines échauffées sont normalement d'un brun luisant ou noirs. Les graines fortement échauffées dégagent normalement une odeur d'échauffement.

Procédure

1. Divisez l'échantillon nettoyé à une portion représentative, selon la teneur en graines échauffées dans l'échantillon.
2. Retirez à la main les graines ayant un tégument d'un brun luisant à noir comme étant possiblement des graines échauffées.
3. Coupez les graines possiblement échauffées ou placez-les sur une bande de ruban masque et écrasez-les avec un rouleau à graines pour exposer les cotylédons.
4. Comptez les graines ayant des cotylédons colorés dont la couleur va d'un orange à brun foncé pour déterminer le pourcentage des graines échauffées.
5. Au moment d'écraser les échantillons, convertissez le nombre de graines échauffées à un pourcentage pondéral en pesant un nombre égal de graines saines et en divisant le poids des graines saines par le poids de la portion représentative.
6. Les graines échauffées d'autres grains sont comprises dans la tolérance applicable aux *graines échauffées*.

Graines inséparables (INSEPSDS)

Les graines inséparables sont les graines cultivées telles que la graine de moutarde, la graine de canola, les graines entières échaudées ou cassées des autres grains et les graines de mauvaises herbes telles que la folle avoine et la renouée persicaire qui restent dans l'échantillon après le nettoyage.

Granulés d'engrais (FERT PLTS)

Les granulés d'engrais sont des éléments nutritifs manufacturés pour les végétaux; les agriculteurs les utilisent pour la production de grain. Ils sont habituellement petits, de forme ronde ou irrégulière, et de couleur blanche, grise, brune, rose ou rouge.

Procédure

- Retirez à la main les granulés d'engrais et déterminez-en la concentration par rapport au poids net de l'échantillon d'analyse.
- Les granulés d'engrais sont considérés comme des pierres lorsque leur concentration ne dépasse pas 1,0 % du poids net de l'échantillon.
- Les échantillons qui contiennent des granulés d'engrais à une concentration supérieure à 1,0 % du poids net de l'échantillon sont classés *Graine de lin, retenue IP, Soupçonnée grain contaminé*.

Odeur (ODOR)

Aucune tolérance numérique ne s'applique à l'odeur. Tenez compte

- de la qualité fondamentale de l'échantillon,
- du type et de l'intensité de l'odeur,
- de la présence de résidus visibles provoquant l'odeur.

Si l'odeur est le facteur déterminant du grade et qu'il y a . . .	Le grade est alors . . .
une odeur nettement désagréable, autre que celle d'échauffement ou de brûlé, qui n'est pas associée à la qualité du grain	<i>Graine de lin, Échantillon OC/EC – Odeur</i>
une odeur distincte d'échauffement	<i>Graine de lin, Échantillon OC/EC – Graines échauffées</i>
une odeur distincte de brûlé	<i>Graine de lin, Échantillon OC/EC – Graines brûlées</i>

Pierres (STNS)

Les pierres se rapportent au schiste dur, au charbon, aux boulettes de terre dures et à toute matière non toxique de consistance semblable. Les granulés d'engrais durs sont considérés comme des pierres lorsqu'ils représentent 1,0 % ou moins du poids net de l'échantillon. (Voir *Granulés d'engrais* pour connaître la procédure à suivre quand les échantillons contiennent des granulés d'engrais.)

Procédure

1. Retirez à la main les pierres de la portion représentative de l'échantillon nettoyé.
 2. Établissez la teneur en pierres du poids de l'échantillon nettoyé.
- Les échantillons de grain cultivé dans l'Ouest du Canada qui contiennent une quantité de pierres supérieure à la tolérance du *grade de base*, jusqu'à un maximum 2,5 %, sont classés *Graine de lin, Rejetée (grade de base) – Pierres*. Le grade de base renvoie au grade défini dans le *Règlement sur les grains du Canada* (grades énumérés dans la première colonne des tableaux de détermination des grades) qui serait attribué à l'échantillon s'il était exempt de pierres.
 - Les échantillons de grain cultivé dans l'Est du Canada qui contiennent une quantité de pierres supérieure à la tolérance d'un grade donné se voient attribuer le grade inférieur. Les échantillons qui contiennent des pierres en quantité supérieure à la tolérance du grade moindre défini par règlement, jusqu'à un maximum de 2,5 %, sont classés *Graine de lin, Échantillon EC – Pierres*.
 - Les échantillons de grain cultivé dans l'Est et dans l'Ouest du Canada qui contiennent plus de 2,5 % de pierres sont classés *Graine de lin, Échantillon – Récupérées*.

Exemples : Ouest du Canada

Tiré du tableau de détermination des grades de
Graine de lin, OC

Nom de grade	Pierres %
OC n° 1	0,05
OC n° 2	0,05
OC n° 3	0,05

Grade de base : *Graine de lin OC n° 1*

Si l'échantillon contient	Grade dans l'Ouest du Canada
0,08 % de pierres	<i>Graine de lin, Rejetée (OC n° 1) – Pierres</i>
3,0 % de pierres	<i>Graine de lin, Échantillon - Récupérées</i>

Exemples : Est du Canada

Tiré du tableau de détermination des grades de
Graine de lin, EC

Nom de grade	Pierres %
EC n° 1	0,05
EC n° 2	0,05
EC n° 3	0,05

Grade de base : *Graine de lin EC n° 1*

Si l'échantillon contient	Grade dans l'Est du Canada
0,08 % de pierres	<i>Graine de lin, Échantillon EC – Pierres</i>
3,0 % de pierres	<i>Graine de lin, Échantillon – Récupérées</i>

Poids spécifique (TWT)

Le poids spécifique est le poids d'un volume connu de grain exprimé en kilogrammes par hectolitre. Voir la procédure au chapitre 1, *Poids spécifique*.

Sclérotinose (SCL)

La sclérotinose est le champignon qui produit des masses dures de tissu fongique, dont la taille et la forme varient, que l'on appelle *sclérotés*. La texture de la surface est grossière, la couleur de l'extérieur de ces masses varie, d'un noir foncé à gris à blanc, et l'intérieur est d'un blanc pur.

Semence traitée et autres produits chimiques

Semence traitée

La semence traitée est un grain ayant été enrobé avec un produit chimique à des fins agronomiques. Les types de produits chimiques utilisés pour traiter la semence peuvent être des pesticides, des fongicides et des inoculants. Les enrobages contiennent un colorant pour rendre la semence traitée visuellement apparente. La couleur varie en fonction du type de traitement et du type de grain. Les normes canadiennes actuelles relativement à l'emploi de couleurs pour distinguer les semences de céréales (y compris le maïs) qui ont été traitées avec des pesticides et fongicides sont le rouge ou le rose. La couleur normalement utilisée pour distinguer les semences de canola traitées avec des pesticides et des fongicides est le bleu, toutefois du vert est aussi utilisé. Quant aux semences de légumineuses (y compris le soja) traitées, elles sont généralement colorées en bleu ou en vert. Les enrobages ou les taches peuvent avoir un aspect gras ou poudreux et la surface enrobée peut présenter de petites taches ou être complètement recouverte.

Autres produits chimiques

Les autres produits chimiques se rapportent à tout autre résidu chimique qui adhère au grain ou qui se trouve dans l'échantillon ainsi qu'aux échantillons qui dégagent une odeur de produit chimique quelconque.

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de grain contaminé.

Si l'on soupçonne que les grains d'un échantillon ont été traités avec un pesticide, un dessiccant ou un inoculant, ou si l'échantillon contient des produits chimiques autres que des granulés d'engrais, l'échantillon est classé *Graine de lin, retenue IP, Soupçonnée grain contaminé*.

Substances étrangères

Cette expression se rapporte au verre, au métal, au bois, au plastique ou à toute autre substance qui n'est pas définie ailleurs dans le Guide officiel du classement des grains.

Tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation

Graine de lin, Ouest canadien (OC), norme de qualité

Facteur de classement	OC n° 1	OC n° 2	OC n° 3	Si les caract. du lin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Condition	Mûre et odeur agréable	Raisonnablement bien mûrie et odeur agréable	Exclue des grades supérieurs en raison du poids léger ou de graines endommagées; peut avoir l'odeur naturelle caractéristique d'une graine de qualité inférieure, pas d'odeur nettement sure, rance ou de moisi, ni d'odeur qui révèle une forte détérioration	
Poids spécifique minimum kg/hl (g/0,5 l)	65 (305)	62 (290)	Aucun minimum	
Variété	Toute variété de graine de lin enregistrée sous le régime de la <i>Loi sur les semences</i>	Toute variété de graine de lin enregistrée sous le régime de la <i>Loi sur les semences</i>	Toute variété de graine de lin	
Norme de propreté Graine commercialement pure	Au plus 1,0 % d'autres graines qui ne sont pas facilement séparées du lin, à être évaluées comme impuretés	Au plus 1,5 % d'autres graines qui ne sont pas facilement séparées du lin, à être évaluées comme impuretés	Au plus 2,0 % d'autres graines qui ne sont pas facilement séparées du lin, à être évaluées comme impuretés	<i>Lin, Échantillon OC - Mélange</i>
Lin à graines jaunes % (dans le lin à graine brunes)	2	3	4	50 % ou moins : <i>Graine de lin, Échantillon OC - Mélange.</i>
Lin à graines brunes % (dans le lin à graine jaunes)	2	2	2	50 % ou moins : <i>Graine de lin, Échantillon OC - Mélange.</i>

Graine de lin, Ouest canadien (OC), dommages

Facteur de classement	OC n° 1	OC n° 2	OC n° 3	Si les caract. du lin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Cassées %	13	25	35	50 % ou moins : <i>Graine de lin, Échantillon OC - Cassées.</i> Plus de 50 % : <i>Échantillon - Cassées</i>
Échauffées %	0,1	0,2	10,0	<i>Graine de lin, Échantillon OC - Échauffées</i>
Total % Dommages	13	25	Aucune limite	

Graine de lin, Ouest canadien (OC), matières étrangères comprises dans les impuretés

Facteur de classement	OC n° 1	OC n° 2	OC n° 3	Si les caract. du lin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Ergot %	0,05	0,05	0,05	Graine de lin, Échantillon OC - Ergot
Excrétions %	0,02	0,02	0,02	Graine de lin, Échantillon OC - Excrétions
Sclérotinose %	0,10	0,20	0,25	Graine de lin, Échantillon OC - Mélange
Pierres %	0,05	0,05	0,05	2,5 % ou moins — Graine de lin, Rejetée (grade) - Pierres Plus de 2,5 % — Graine de lin, Échantillon - Récupérée
Graines inséparables %	1,0	1,5	2,0	Graine de lin, Échantillon OC - Mélange
Total % Matières étrangères comprises dans les impuretés	1,0	1,5	2,0	Graine de lin, Échantillon OC - Mélange

Graine de lin, Est canadien (EC), norme de qualité

Facteur de classement	EC n° 1	EC n° 2	EC n° 3	Si les caract. du lin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Condition	Mûre et odeur agréable	Raisonnablement bien mûrie et odeur agréable	Exclue des grades supérieurs en raison du poids léger ou de graines endommagées; peut avoir l'odeur naturelle caractéristique d'une graine de qualité inférieure, pas d'odeur nettement sure, rance ou de moisi, ni d'odeur qui révèle une forte détérioration	
Poids spécifique minimum kg/hl (g/0,5 l)	65 (305)	62 (290)	Aucun minimum	
Variété	Toute variété de graine de lin enregistrée sous le régime de la <i>Loi sur les semences</i>	Toute variété de graine de lin enregistrée sous le régime de la <i>Loi sur les semences</i>	Toute variété de graine de lin	
Norme de propreté Graine commercialement pure	Au plus 1,0 % d'autres graines qui ne sont pas facilement séparées du lin, à être évaluées comme impuretés	Au plus 1,5 % d'autres graines qui ne sont pas facilement séparées du lin, à être évaluées comme impuretés	Au plus 2,0 % d'autres graines qui ne sont pas facilement séparées du lin, à être évaluées comme impuretés	Lin, Échantillon EC - Mélange
Lin à graines jaunes % (dans le lin à graine brunes)	2	3	4	50 % ou moins : Graine de lin, Échantillon EC - Mélange.
Lin à graines brunes % (dans le lin à graines jaunes)	2	2	2	50 % ou moins : Graine de lin, Échantillon EC - Mélange.

Graine de lin, Est canadien (EC), dommages

Facteur de classement	EC n° 1	EC n° 2	EC n° 3	Si les caract. du lin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Cassées %	13	25	35	50 % ou moins : Graine de lin, Échantillon EC -Cassées. Plus de 50 % : Échantillon - Cassées
Échauffées %	0,1	0,2	10,0	Graine de lin, Échantillon EC - Échauffées
Total % Dommages	13	25	Aucune limite	

Graine de lin, Est canadien (EC), matières étrangères comprises dans les impuretés

Facteur de classement	EC n° 1	EC n° 2	EC n° 3	Si les caract. du lin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Ergot %	0,05	0,05	0,05	Graine de lin, Échantillon EC - Ergot
Excrétions %	0,02	0,02	0,02	Graine de lin, Échantillon EC - Excrétions
Sclérotinose %	0,10	0,20	0,25	Graine de lin, Échantillon EC - Mélange
Pierres %	0,05	0,05	0,05	2,5 % ou moins - Graine de lin, Échantillon EC - Pierres. Plus de 2,5 % — Graine de lin, Échantillon - Récupérée
Graines inséparables %	1,0	1,5	2,0	Graine de lin, Échantillon EC - Mélange
Total % Matières étrangères comprises dans les impuretés	1,0	1,5	2,0	Graine de lin, Échantillon EC - Mélange

Exportations

Les exportations peuvent être commercialement propres ou non commercialement propres.

Commercialement propre (CCLN)

Les exportations sont considérées comme étant commercialement propres dans les cas où le taux net d'impuretés ne dépasse pas 2,5 % du poids de l'échantillon.

Les impuretés sont déclarées au 0,1% près.

On permet une déduction pour le lin cassé ou raisonnablement sain extrait comme impuretés :

- dans le cas d'expéditions en partance d'un silo terminal non destinées à l'exportation directe, jusqu'à 0,5 %;
- dans le cas d'expéditions destinées à l'exportation directe, jusqu'à 0,8 %.

Non commercialement propre (NCC)

Les exportations qui ne satisfont pas aux normes de propreté commerciale sont considérées comme étant non commercialement propres. De telles exportations ne sont autorisées qu'avec la permission de la CCG.

Dans le cas d'échantillons représentant des exportations non commercialement propres dont l'expédition en partance d'un silo terminal est approuvée par la Commission, le taux d'impuretés est déclaré au 0,1% près.

Au lieu d'appliquer les tolérances pour les graines cassées dans les exportations commercialement propres, appliquez une déduction directe allant jusqu'à 0,2 % pour établir le taux net d'impuretés, dans le cas des exportations directes seulement.

Détermination des impuretés

Suivez la procédure s'appliquant au nettoyage normal, en réglant le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation		n° 4
Commande pneumatique		n° 3
Crible		n° 000
Tamis supérieur		plateau vide
Tamis du centre		aucun
Tamis inférieur		aucun
Nettoyeur du tamis		arrêt

Vous aurez également besoin des tamis manuels suivants :

Tamis à trous ronds	Tamis métalliques
n° 4,5	n° 4 x 14
	n° 3 x 16

Composition des impuretés

Dans le cas des grades de lin destiné à l'exportation, les impuretés sont composées de :

- matières qui sont retenues par le tamis métallique;
- matières qui passent au tamis à trous ronds n° 4,5, moins la tolérance applicable de lin cassé et raisonnablement sain;
- matières extraites par aspiration;
- les matières qui passent au-dessus du crible n° 000;
- matières inséparables jusqu'aux tolérances de grade établies, triées à la main de l'échantillon nettoyé;
- les matières extraites à la suite d'un *Nettoyage pour améliorer le grade*.

Classement

À l'exportation, le lin est classé en fonction des tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation.

